

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 mars 2025**

002/2025

Le six mars deux mil vingt-cinq, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de Mr CARPENTIER Éric, le Maire.

Étaient présents : ANCEL Valérie, BARRE Karine, BEUX Thomas, CARPENTIER Éric, CHATELAIN Sylvain, COLOMBEL Sébastien, DAMBRY Céline, GUBRI Christian, LEBLOND DU PLOUY Philippe, MALANDAIN Élodie, PIGNÉ Laetitia,

Absent :

Absent excusé : FRESSENCOURT Arnaud (pouvoir à Carpentier Éric), JEGAT Yann (pouvoir à Colombel Sébastien) PLANQUAIS Pascale, SAILLARD Sophie (pouvoir à Ancel Valérie)

Secrétaire de séance : MALANDAIN Élodie

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

.....

✦ PRÉSENTATION ET VOTE DU CFU LOCATIONS LOCAUX

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr GUBRI Christian, délibérant sur le CFU de l'exercice 2024 dressé par M. Carpentier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 592.31 €

Recettes : 1 617.52 €

Excédent de fonctionnement : 25.21€

Section d'investissement :

Dépenses : 3 000.00 €

Recettes : 1 985.93 €

Déficit d'investissement : - 1 014.07 €

Le compte administratif Commune 2024 est voté à l'unanimité en l'absence du Maire.

✦ AFFECTATION DU RESULTAT LOCATION LOCAUX

Excédent reporté de Fonctionnement 2023 : 0 €

Déficit reporté d'Investissement 2023 : 5 148.40 €

Excédent de Fonctionnement 2024 : 25.21 €

Déficit d'Investissement 2024 : 1 014.07 €

Reste à réaliser dépenses :	41 495.58 €
Reste à réaliser recettes :	0 €

Besoin de la section d'Investissement :	47 658.05 €
Virement au 1068 :	25.21 €

Affectation à l'excédent reporté (R002):	0€
--	----

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat

✦ PRÉSENTATION ET VOTE DU CFU COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr GUBRI Christian, délibérant sur le CFU de l'exercice 2024 dressé par M. Carpentier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	615 131.08 €
Recettes :	650 358.51 €
Excédent de fonctionnement :	35 227.43 €

Section d'investissement :

Dépenses :	779 798.17 €
Recettes :	238 141.34 €
Déficit d'investissement :	- 541 656.83 €

Le compte administratif Commune 2024 est voté à l'unanimité en l'absence du Maire.

✦ AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Excédent reporté de Fonctionnement 2023 :	430 236.96 €
Déficit reporté d'Investissement 2023 :	195 188.65 €

Excédent de Fonctionnement 2024 :	35 227.43 €
Déficit d'Investissement 2024 :	- 541 656.83 €

Reste à réaliser dépenses :	1 275.75 €
Reste à réaliser recettes :	164 549.09 €

Besoin de la section d'Investissement :	183 194.84 €
Virement au 1068 :	183 194.84 €

Affectation à l'excédent reporté :	282 269.55 €
------------------------------------	--------------

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat

✚ RAPPEL DES DERNIERS FINANCEMENTS

Le maire fait un rappel sur les derniers financements

Coût Global Route de Fréville				
		AAP	226 455,70 €	23,70%
Coût des travaux TTC	1 146 482,90 €	Département	325 748,61 €	34,10%
dont frais d'étude	45 612,11 €	CCYN	49 103,90 €	5,14%
		Total des Subventions	601 308,21 €	62,94%
Cout Total HT	955 402,42 €			
		Reste à charge Commune	354 094,21 €	37,06%
Prêt SDE			108 297,00 €	
Prêt Voie Verte			150 000,00 €	
		Autofinancement	95 797,21 €	

Coût net du Gîte : $104\,477.82 - 7\,944.71 = 96\,533.11$ €

Coût du tracteur : $61\,825.00 - 15\,000.00 = 46\,825.00$ €

Travaux épicerie : $= 35\,000.00$ €

En deux ans, c'est l'excédent de fonctionnement de 6 années qui ont été utilisé. On ne peut continuer ainsi.

✚ VOTE DES TAUX

Le conseil décide à l'unanimité d'augmenter les taux de 5% à savoir :

- TH 15.84% ⇒ 16.63 %
- FB 39.96% ⇒ 41.95 %
- FNB 37.50% ⇒ 39.37 %

✚ SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « LOCATIONS LOCAUX – EPICERIE »

Mr le maire présente la problématique du budget Épicerie :

Vu que les besoins de la section d'investissement ne sont pas couverts

Le maire propose que l'on inscrive au BP de la commune, une subvention maxi de 38 560 à verser sur le budget annexe « Locations Locaux » sous le compte 657348

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

✚ BUDGET PRIMITIF ANNEXE « LOCATION LOCAUX »

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif annexe « Locations Locaux » 2025, qui se présente de la façon suivante :

Équilibre en fonctionnement à **44 910.00 €**

Équilibre en investissement à **55 397.78 €**

✦ FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BP ANNEXES « LOCATIONS LOCAUX » 2025

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Pour le Budget Annexe « Locations Locaux » 2024, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 présents et votant + 3 pouvoirs) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

✦ BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif commune 2025, qui se présente de la façon suivante :

Équilibre en fonctionnement à **887 396.55 €**

Équilibre en investissement à **1 587 008.93 €**

✦ FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BP COMMUNE 2025

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Pour le Budget 2025, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 présents et votant + 3 pouvoirs) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

✦ REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU CT

Mr le maire explique qu'ayant reçu des subventions, la trésorerie permet de rembourser partiellement par anticipation l'emprunt C.T restant.

Il propose de rembourser 200 000.00€ au 20 mars, auquel s'ajoute 353.81€ d'intérêt, soit la somme totale de 200 353.81€.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition.

✦ SUBVENTIONS CCAS

Dans le budget primitif Commune, le maire propose d'allouer 4 000.00€ de subventions pour le CCAS.

Le conseil accepte à l'unanimité cette subvention

✦ DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET DÉPARTEMENT POUR LE PROJET DE LA RÉSERVE DÉFENSE ET INCENDIE

Mr le maire présente le coût du projet de la réserve incendie du Val au Cesne.

Coût de la réserve de 120m ³ + installation	32 003.88 ht

	32 003.88 ht

Il propose de demander une subvention à la DETR à hauteur de 40% de l'investissement

↳ **Soit 12 801.55 €**

Il propose également de demander une subvention de 30% de l'investissement au Département

↳ **Soit 9 601.16 €**

Le plan de financement serait donc le suivant :

Investissement	32 003.88 €
Subvention DETR	12 801.55 €
Subvention Département	9 601.16 €
Financement Commune	9 601.17 €

L'investissement sera prévu au budget primitif 2026

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet et autorise Mr le Maire à faire les demandes et signer les documents nécessaires.

✦ PROPOSITION D'ACHAT TERRAIN FONTAINE

Mme Picard veuve Fontaine est décédée. Une partie de ses propriétés est constructible et sur une partie, il y a emplacement réservé.

Mr le maire a discuté avec un des héritiers qui l'a informé que les terres ne seraient pas à vendre car ils ne souhaitent pas voir un lotissement se faire.

Depuis longtemps, nous souhaitons créer une route derrière les maisons de la rue de l'église pour permettre aux propriétaires de pouvoir éventuellement rentrer leur voiture sur leur terrain.

L'autre avantage serait de supprimer la servitude de passage au profit de notre épicerie dont nous sommes propriétaire ; servitude de passage qui est conflictuelle.

Mr le Maire propose donc de faire une proposition d'achat sur la parcelle AD161, sur une bande de 8 m de large tel que définit sur le plan en annexe.

La proposition serait de 10€ le m², somme globale sera calculé après bornage.
Après débat le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition.

+ PRÉSENTATION DU PROJET CHAUFFERIE BOIS ET RÉSERVE DE CHALEUR

Mr le maire avait envoyé le projet d'EDEN qui consiste à investir à notre place et nous vendre de la chaleur sur une période de 15 à 20 ans.

Ce projet suscite une multitude de questions juridiques, techniques, économiques et c'est un pari sur l'avenir, sur l'évolution des coûts des différentes énergies.

Le débat est animé entre ceux qui considère que ce projet n'est pas si écologique que ça, ceux qui considère que le projet comporte des risques techniques et un travail supplémentaire.

Mr le maire considère qu'il faut engager des études sérieuses pour répondre à ces problématiques. Il estime qu'il faille environ 10 000€ d'études (voir plus).

Le conseil considère qu'avant d'engager autant d'argent, il est nécessaire de régler les questions juridiques et attendre l'étude thermique entamée !

+ PANNEAUX VAL AU CESNE

L'auberge du Val au Cesne se plaint que beaucoup de clients viennent dans le bourg et cherche le restaurant.

Il nous demande de faire faire un panneau de signalisation.

Le conseil accepte à l'unanimité.

+ CONVENTION CENTRE AÉRÉ

Depuis 2022, un partenariat par convention est fait entre les communes de CROIXMARE et Mesnil-Panneville en ce qui concerne le centre aéré.

La mairie de Mesnil-Panneville a décidé d'ouvrir le centre aéré le mercredi pour 20 places.
Elle propose de l'ouvrir aux enfants de Croix-Mare moyennant modification de la convention.

Le coût de la journée sera de 10€ repas non fournis. La commune de Croix-Mare prendra à sa charge 2€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de la convention ainsi que la participation de 2€

✦ INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Quand ouvre l'épicerie ? d'ici environ 3 semaines / 1 mois

↳ Il n'y aura pas la FDJ au démarrage.

⇒ Saisonnier pour l'été ? membre de ARCAUX ou de l'ESAT

Fin de la réunion à 23h30